

Personnels de laboratoire dans les collèges et lycées

CE QU'IL FAUT SAVOIR À LA RENTRÉE 2025

Suppression de deux jours fériés, baisse de l'indemnisation des arrêts maladie, blocage des salaires, etc. Personne n'est épargné par le gouvernement qui s'en prend aux droits de tous. Il est donc difficile de se défendre seul. Mais ensemble, avec le SNFOLC, il est possible d'agir.

Vous avez des droits et le syndicat entend bien vous aider à les faire respecter.

A toutes et à tous nous souhaitons une bonne rentrée déterminée et combattive !

43,8 MILLIARDS D'EUROS : UNE SAIGNÉE D'UNE BRUTALITÉ INOUIË

Mardi 15 juillet, le premier ministre Bayrou a fait ses annonces pour le projet de budget 2026. C'est une déclaration de guerre contre l'ensemble des salariés, des chômeurs et des retraités.

Parmi les principales mesures contenues dans ce plan d'économies : suppressions de 3 000 postes de fonctionnaires, 1 500 suppressions chez les opérateurs, non remplacement d'un fonctionnaire sur trois partant à la retraite, suppression des « agences improductives », gel du point d'indice et de toutes les prestations sociales, suppression de deux jours fériés (Pâques et le 8 mai), remise en cause des affections de longue durée (ALD), remise en cause des arrêts maladie, fin de l'abattement de 10% pour les retraités, nouvelle contre-réforme de l'assurance chômage et du droit du travail, remise en cause du financement de la Sécurité sociale par les cotisations, ordonnances de « simplification » pour déréglementer et faire baisser le coût du travail...



Golin

Dans le même temps, le président Macron appelle à accélérer « l'effort de guerre » avec une hausse considérable des dépenses militaires (+ 6,5 milliards). Alors que le taux de pauvreté n'a cessé d'augmenter ces dernières années, le gouvernement a décidé de préserver les plus riches et les grandes entreprises qui peuvent continuer à empocher des centaines de milliards d'euros d'aide publique et bénéficier d'exonérations de cotisations...

SALAIRES

La dernière augmentation de salaire date de janvier 2024. Le point d'indice est gelé en 2024, en 2025, il le serait encore en 2026.

Pour ce qui est des indemnités, la dernière revalorisation de l'IFSE Pour la filière ITRF (hors Services Informatiques) date de 2023 : à l'époque, le ministère avait demandé à toutes les académies de prononcer une augmentation de l'IFSE annuel des ATRF (+ 600 € annuels), et des techniciens (+ 700 € annuels). Par cette mesure, le ministère affichait l'objectif de revaloriser les personnels de la filière ITRF en engageant une convergence indemnitaire avec la filière administrative, mais il s'agissait bien d'un affichage puisque en réalité le ministère a exclu depuis 2021 les ITRF du plan de requalification de la filière administrative, une des raisons pour laquelle FO n'avait pas signé ce plan, à la différence de l'UNSA, de la CFDT et du SNALC.

En juin dernier, le ministère a annoncé des propositions pour les revalorisations indemnitaires des personnels administratifs et techniques en 2025. Mais cette « revalorisation » ne concernera en fait que la catégorie C, sous la forme d'un versement unique via un CIA : 200€ pour les ATRF.

200 € pour l'année 2025, c'est de l'aumône ! Une honte si l'on considère la charge de travail et les conditions de travail de

en plus dégradées ! Pas de reconduction puisqu'il s'agit d'un CIA ponctuel ! Rien pour l'IFSE ! Rien pour les techniciens de catégorie B !

Et de plus, avec les annonces inacceptables de Bayrou sur le projet de loi de finance 2026, il n'est pas certain que ce soit effectif au final !

FO revendique

► Une revalorisation immédiate de 10 % du point d'indice et un plan pluriannuel de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies depuis 2000 (31,5%) ;

► l'indexation annuelle du point d'indice sur l'inflation ;

► un début de carrière à 120% du SMIC en catégorie C, 140% en catégorie B, 160% en catégorie A ;

► l'intégration des primes dans le traitement, ce qui aboutirait à de meilleures pensions.

TEMPS DE TRAVAIL

La rentrée scolaire est le moment où il faut établir les emplois du temps annuels, définir l'organisation des services, temps de travail et missions. **Contactez le syndicat en cas de problème.**

Le temps de travail annuel d'un agent à temps complet est fixé à 1 607 heures dont il faut déduire 14 heures correspondant à 2 jours dits de fractionnement. La base du calcul est donc de 1593 heures annuelles pour la période allant du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Le calendrier prévisionnel de travail et de congés, l'emploi du temps, doivent être définis en concertation et au plus tard un mois après la rentrée.

La semaine d'activité se répartit sur 5 journées au moins (à l'exception des personnels à temps partiel pour une quotité inférieure ou égale à 80 %). Les permanences peuvent se faire sur moins de 5 jours. Le samedi est un jour ouvrable. L'amplitude hebdomadaire est comprise entre 35 heures et 40 heures, avec une marge de variation possible de 3 heures en plus.

La journée de travail comporte une durée minimale de 5 heures. Une demi-journée correspond à une durée inférieure à 5 heures effectuée avant ou après 12 heures. L'amplitude journalière maximale est de 11 heures, coupure éventuelle comprise.

Les personnels dont le temps de travail quotidien atteint 6 heures bénéficient d'un temps de pause d'une durée de 20 minutes non fractionnable. Ce temps de pause de 20 minutes peut coïncider avec le temps de restauration (pause méridienne).

Les jours fériés sont comptabilisés comme du temps de travail effectif, pour le nombre d'heures de travail prévu dans l'emploi du temps de la semaine concernée, lorsqu'ils sont précédés ou suivis d'un jour travaillé. La règle s'applique aussi pendant les périodes de permanence.

Le projet du premier ministre F. Bayrou de nous reprendre deux jours fériés nous ferait travailler gratuitement deux jours de plus. Moins de jours fériés, c'est autant de possibilité en moins de bénéficier de cette disposition.

Nous faire travailler toujours plus et nous reprendre nos droits, pas question !



**Ne restez pas isolé-e,
adhérez au SNFOLC**



Dans tout le pays s'affirme le refus d'accorder la moindre confiance au premier ministre et à son gouvernement. Les salariés, les jeunes, les retraités savent aussi que les journées d'action saute-mouton ne permettront pas de gagner. C'est pourquoi la question de la grève et du blocage du pays prend de l'ampleur, avec la date du 10 septembre.

La confédération générale du travail Force Ouvrière, la fédération générale des fonctionnaires FO et la fédération FO de l'enseignement ont déposé des préavis de grève pour couvrir toutes les initiatives des personnels et des salariés.

Retrouvez les coordonnées du
SNFOLC de votre département

www.fo-snfolc.fr/contact-syndicats-departementaux/

